

Voter CGT, c'est essentiel

**POUR DONNER AUX FUTUR·ES ÉLU·ES LES MOYENS
de défendre les droits et intérêts collectifs et
individuels de toutes et tous les agent·es titulaires
et contractuel·les, pour un meilleur service public,
et porter les revendications nationales de la CGT**

- **L'augmentation des traitements et salaires** par le dégel du point d'indice pour le porter à 6,50 €, avec le minimum de rémunération à 2000 euros brut,
- L'instauration du **temps du travail hebdomadaire à 32h00**,
- Le **création massive d'emplois statutaires**,
- La **retraite à 60 ans** maximum avec une **pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois**,
- La mise en œuvre de l'**égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**,
- L'**abrogation du jour de carence et le rétablissement à 100% des rémunérations en cas de maladie ordinaire**,
- L'**intégration des primes dans le traitement indiciaire**,
- Le **doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière**,
- L'organisation de **concours chaque année**,
- **10% du temps de travail consacré à la formation**,
- De **nouveaux droits statutaires** en matière de **reclassement et d'invalidité** : création d'un congé de reclassement,
- La mise en place d'un **contrôle par les instances représentatives du personnel des budgets des collectivités** et la **mise en place d'un droit de veto**,
- La **refonte des grilles indiciaires** et des **filières à prédominance féminine**,
- Un nouveau droit : le **droit à la santé hormonale**,
- **L'extension du SEGUR** à tous les salarié·es des secteurs de la santé, du social et du médico-social quel que soit le métier
- L'**abrogation de la loi de transformation de la fonction publique...**

Du 3 au 10 DÉCEMBRE 2026

Élections professionnelles Fonction publique



CES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES LA CGT A OBTENU :

- ✓ La **création de 25 postes** à la protection de l'enfance, la **création de places d'accueil et de mesures éducatives** et l'augmentation du budget enfance-famille à hauteur de 90 millions d'euros,
- ✓ La **création de 20 postes** et la pérennisation des renforts dans les collèges,
- ✓ La **création de 12 postes** et la réinternalisation des missions à la DSN,
- ✓ Une **nouvelle rémunération des travaux programmés** pour les agent·es des routes et du LAMT,
- ✓ La **revalorisation des indemnités d'entretiens** des assistant·es familiaux·les,
- ✓ L'**extension du périmètre du Ségur** à des agent·es oublié·es,
- ✓ La **revalorisation de la participation employeur pour la prévoyance et la mutuelle** pour l'ensemble des agent·es,
- ✓ Le **diagnostic amiante au LAMT** et un suivi bâtimentaire plus rigoureux,
- ✓ L'**amélioration du déroulé de carrières** des agent·es du LAMT,
- ✓ L'**obtention de jours de sujétion** pour les agent·es des routes, des collèges, et de la volance départementale
- ✓ L'**harmonisation du temps de travail** des agent·es des collèges,
- ✓ Des **améliorations des conditions de travail** suite à la défense des luttes de certaines d'équipes (unités emploi Nantes, délégation Ancenis, pôle urgence ressources Nantes, instructeur·ices PA-PH...),
- ✓ L'**ouverture des prestations du COS aux retraité·es**,
- ✓ L'**obtention de chèques Cdhoc** supplémentaires via le COS pour tous·tes...



Pour un syndicalisme unitaire, de classe, de masse, de lutte !



Contact : 02 51 17 23 96 / syndicat.cgt@loire-atlantique.fr / <https://cd44.syndicatcgt.fr>

Du 3 au 10 décembre prochain, vous, agent·es de la fonction publique, allez voter pour élire vos représentant·es dans les différentes instances représentatives du personnel.

Lors de ces élections, vous décidez quels sont les syndicats qui porteront votre voix dans la collectivité. Ce vote a un fort enjeu pour toutes et tous car il permettra à vos élu·es CGT de négocier des accords et de défendre les conditions de travail des agent·es de la collectivité.

PAS DE CONQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 3 au 10 décembre 2026

UN SEUL TOUR DE SCRUTIN, VOTRE VOIX COMPTE !

Pourquoi voter CGT ?

La CGT est le tout premier syndicat créé, acteur décisif de la construction du statut des fonctionnaires, il continue chaque jour à le faire vivre.

Aujourd'hui, la CGT est la première organisation syndicale dans la fonction publique. Elle porte haut l'ambition du service public et de l'intérêt général pour lequel nous oeuvrons toutes et tous. LA CGT fonde son action sur la solidarité entre les travailleurs·ses et la recherche de l'unité syndicale pour défendre les conquêtes sociales et obtenir de nouveaux droits

Les décisions sont prises de manière collective à l'issue de débats démocratiques.

LA CGT EST DE TOUTES LES LUTTES, POUR L'ÉGALITÉ QUELLES QUE SOIENT L'ORIGINE, LE GENRE, L'ORIENTATION SEXUELLE OU LE HANDICAP ET CONTRE LES IDÉES VÉHICULÉES PAR L'EXTRÊME-DROITE !

LA CGT REVENDIQUE pour nos conditions de travail

Je vote la CGT

- **Des moyens suffisants** pour répondre aux besoins de la population, dans tous les domaines, qu'il s'agisse de création de postes ou de moyens matériels,
- **Le remplacement systématique** des absences quel que soit le motif (maladie, maternité, temps partiels, absences syndicales, ...),
- **Le maintien des services départementaux** au plus près des citoyen·nes et **un service égalitaire** pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire,
- **L'obtention du temps partiel choisi** par l'agent·e et sa réelle compensation,
- **Une réelle démocratie interne** : prise en compte de l'expertise et de l'expérience des agent·es lors des réorganisations,
- **La révision des règles** de gestion du temps partiel,
- **La mise en œuvre de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire et traitement égal,
- L'arrêt de toute **forme d'externalisation** des missions,
- La **création de postes en correspondance avec l'augmentation démographique** (+ 15 000 habitants par an en Loire-Atlantique) et les nouveaux besoins générés, en particulier les personnes âgées et la protection de l'enfance,
- La mise en place d'un **CIA (prime spécifique) relatif aux aléas climatiques** pour les agent·es empêché·es de télétravail et les plus exposé·es,
- La mise en place d'**horaires aménagés** et généralisés entre le 15 mai et le 15 septembre **en cas de périodes de fortes chaleurs**,
- La mise en œuvre d'un véritable « **droit à la déconnexion** » pour mieux respecter l'articulation des temps professionnel et personnel,
- **La participation des agent·es à l'organisation du travail** pour lutter contre la souffrance au travail,
- **Le respect systématique des préconisations médicales et leurs compensations en cas d'absences**, pour mettre un terme aux situations de souffrance au travail,
- **L'exigence d'une vraie culture de prévention des risques**,
- **Une approche globale de la santé** prenant mieux en compte les conditions de travail et l'usure professionnelle,
- **Une médecine professionnelle et préventive indépendante** dotée de moyens à la hauteur des besoins et des enjeux,
- **Le recrutement de psychologues du travail**,
- **La reconnaissance de la pénibilité** de certains emplois en lien avec les personnels concerné·es.



Initiatives intersyndicales

Tout le long du mandat, la CGT a été moteur dans de nombreuses luttes (collèges, maillage territorial, protection de l'enfance, loi plein emploi, etc.) et à chaque fois que cela a été possible, la CGT a été à l'initiative de proposer des démarches en intersyndicales, conformément à sa démarche statutaire d'unité syndicale. En effet, la division syndicale n'arrange que notre employeur !

La CGT siège aujourd'hui dans toutes les **instances représentatives** au Département de Loire-Atlantique :

- LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (A, B, C)
- LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (POUR LES CONTRACTUEL·LES)
- LES CONSEILS DE DISCIPLINE
- LE CONSEIL MÉDICAL
- LE COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL
- LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL
- ET LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

LA CGT REVENDIQUE pour nos salaires et nos carrières

Je vote la CGT

- **La revalorisation immédiate du régime indemnitaire à hauteur de 10%** pour toutes et tous et donc la réouverture immédiate des négociations,
- **L'attribution de l'équivalent du Ségur pour tous·tes les agent·es de la Solidarité** afin d'inclure les oublié·es
- **Des ratios à 100%** pour les promotions et les avancements de grade,
- **L'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire** à tous les personnels de la protection de l'enfance,
- **La priorisation des candidatures internes sur les postes vacants**,
- **L'augmentation des moyens des services RH afin de permettre de réels accompagnements de carrière**,
- **L'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant à 12,32 € avec une participation employeur de 7.32 € et son indexation sur les plafonds d'exonération**,
- **L'augmentation de la participation employeur au contrat de santé prévoyance à 35 €**,
- **L'augmentation de l'indemnité de repas à 20 €**,
- **L'augmentation du plafond des indemnités abonnements transports à 150 €**,
- **L'augmentation des indemnités d'astreinte sur une base de 300 €/semaine**,
- **La titularisation de tous·tes les contractuel·les en catégorie C et l'augmentation des formations et des aménagements** en vue du passage des concours **pour les contractuel·les des catégories A et B**,
- **L'augmentation du recrutement** sur emploi statutaire,
- La CGT utilisera les commissions consultatives paritaires pour **faire reconnaître la nature permanente des emplois occupés par les contractuels et obtenir leur titularisation**.

LA CGT REVENDIQUE pour le COS

Je vote la CGT

- **Un budget équivalent à 3% de la masse salariale** de la collectivité et non 1% comme actuellement,
- **La suppression de la prise en compte des allocations familiales** dans le calcul du revenu disponible qui pénalise les familles,
- **L'accès à la culture** pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire,
- **Le maintien de prestations calculées en fonction du revenu disponible** pour plus d'équité et de justice sociale,
- La possibilité de bénéficier de **chèques vacances avec ou sans épargne**.

Défense individuelle CGT

Lors de ce mandat, nous avons accompagné **plus de 1000 agent·es, syndiqué·es ou non !**

Il peut s'agir de réponses à des questions précises, de défendre et de faire valoir les droits d'un·e agent·e, d'accompagnement à des entretiens disciplinaires, d'accompagnement en conseil de discipline, d'accompagnement au conseil médical sur les situations de santé, etc. Souvent nos interventions permettent de débloquer une situation, et surtout de faire valoir les droits légitimes de l'agent·e face à des refus de l'administration.